

<b>Zeitschrift:</b>	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
<b>Herausgeber:</b>	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
<b>Band:</b>	19 (1931)
<b>Heft:</b>	347
<b>Artikel:</b>	Les femmes et la Société des Nations : le départ de Dame Rachel Crowdy
<b>Autor:</b>	E.Gd.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-260159">https://doi.org/10.5169/seals-260159</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 22.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

l'état de geste animal ou transformé en aventure de démentie. La femme a créé l'enfant, je veux dire qu'elle a inventé l'éducation du petit de l'homme, à tel point que, sur le caractère d'un homme adulte, l'influence morale qu'il reçoit de sa mère fait équilibre à l'influence de son tempérament physique... » « ... La femme a créé la maison. La femme a créé, sinon l'art, qui répond à un besoin de l'imagination masculine, du moins le sens de l'art, puisque, directement ou indirectement, elle a provoqué, inspiré et orienté le génie de presque tous les artistes. La femme a créé le goût; qu'il, sous son double aspect de permanence et de mobilité, reflète exactement le caractère féminin. La femme a créé à peu près toutes les formes agréables de la vie civilisée. Laissez à lui-même, l'instinct social de l'homme ne fait que des lycées, des casernes ou des comités. »

Le génie féminin manque d'initiative, dit-on. Lucien Roaier répond: « Mettez la femme en position morale ou matérielle de faire jouer son initiative, cette initiative dépassera souvent celle de l'homme. Une femme, dans l'infirmité, se relève et se tire d'embarras bien plus vite qu'un homme. Dans les sociétés désespérées ou perdues, c'est toujours la femme qui retrouve les raisons de vivre, les clefs de la vie et même de l'honneur. »

Pourquoi la femme moderne se plaît-elle aux emplois extérieurs? C'est que l'homme lui-même s'est extériorisé beaucoup plus qu'autrefois, et la femme suit son exemple parce qu'elle recherche la société. Ce n'est pas la liberté qu'elle cherche au dehors, car où posséderait-elle la liberté mieux que chez elle? Non, l'institution familiale décroît dans la mesure où elle cesse de présenter, pour l'homme ou pour la femme, l'agrément d'une société.

Si la femme est plus stable que l'homme dans ses besoins, ses affections, son ménage, si elle craint généralement le risque et l'aventure, elle est d'autre part fébrilement novatrice pour tout le décor de la vie, modes, voyages, luxe, ainsi que pour la transformation de l'outillage domestique. Le progrès matériel nous a libérées en nous offrant d'autres chances de gagner notre vie que celles du travail domestique: métiers manuels, emplois de secrétariat, emplois commerciaux, professions pédagogiques, œuvres sociales et hospitalières, et carrières dites libérales. Avec compétence, clarté et générosité, M. Romieu montre où nous entraînent les nouvelles exigences de notre personnalité, et il conclut son livre ingénieux en dressant devant les lecteurs les centaines de milliers de jeunes femmes et de jeunes filles de la classe aisée qui ont atteint un niveau élevé de culture intellectuelle, ainsi que les millions d'institutrices, de secrétaires, d'employées d'origine modeste. « Les unes et les autres, s'écrit-il, vivent socialement parmi des hommes de leur rang dont l'intelligence est moins ouverte que la leur, l'esprit moins averti, la conscience moins développée ou moins fine... Demain, elles seront innombrables. » Elles ne regarderont pas leur union éventuelle avec l'homme comme un avertissement fatal qui ne se puise et ne se doive discuter. Elles tiendront à leur liberté. Elles auront les yeux de mieux en mieux ouverts et la carrière maritale deviendra plus difficile. « Le meilleur moyen, pour le

soupirant, de ne pas se tromper, sera sans doute de ne pas vouloir tromper. Ainsi la promotion féminine aura élevé l'homme en même temps que la femme. »

V. DELACHAUX.

## La chimie dans la vie de tous les jours

### La glace sèche

Lorsque, il y a une année environ, le *Comte Zeppelin*, après son vol transatlantique d'Europe en Amérique, s'apprêtait à repartir de Lakehurst pour gagner le Japon, il emportait entre autres, comme nous l'ont raconté les journaux américains, 7 kilos de glace sèche pour conserver les vivres de bord.

Qu'est-ce que c'est que cette glace sèche? C'est de l'acide carbonique soliddifié, lequel, depuis nombre d'années, est employé en Amérique comme moyen de conservation et pour le transport du poison, etc. Depuis un ou deux ans, c'est-à-dire depuis que les commerçants de chez nous se sont rendu compte des grands avantages que présente ce nouveau réfrigérant, ce dernier s'est aussi introduit en Europe, et il existe actuellement, tant en Suisse qu'en Allemagne et en France, des fabriques qui livrent au commerce de la glace sèche, sous forme de blocs congelés.

Avant de parler des propriétés de ce produit, j'aimerais dire quelque mots sur les moyens que nous possédons pour obtenir artificiellement le froid.

Il y a production de froid chaque fois qu'il y a déséquilibre entre l'état physique d'un corps et la température ambiante. Prenons par exemple l'eau: elle possède, comme nous le savons, trois états physiques différents et bien déterminés suivant la température ambiante, c'est-à-dire qu'elle est liquide à la température ordinaire, et se transforme en vapeur à 100°, et en glace à 0°.

Mais si nous avons de l'eau à l'état solide en été par exemple, il y a déséquilibre entre la température ambiante et l'état physique dans lequel se trouve l'eau; celle-ci tendra par conséquent, par tous les moyens, à revenir à l'état physique qui lui a été assigné par la nature pour les températures estivales; autrement dit, la glace tendra à revenir à l'état liquide, elle fondra. Mais pour fondre, elle a besoin d'une certaine quantité de chaleur, et cette chaleur elle la prendra à l'atmosphère ambiante, laquelle, par conséquent, subira un abaissement de température.

Avec l'acide carbonique, les choses se passent d'une façon tout à fait analogue. A température ordinaire, l'acide carbonique est gazeux; soumis à un fort refroidissement, le gaz se liquifie, et si l'on continue à abaisser la température jusqu'à -80°, il passe de l'état liquide à l'état solide. Le déséquilibre qui résulte entre la température de l'acide carbonique solide (qui est environ de 80°) et la température de l'air ambiant est naturellement énorme; pour ramener l'équilibre l'acide carbonique solide tendra de toutes ses forces à revenir à son état normal, c'est-à-dire gazeux, et pour y arriver, il enlèvera d'énormes quantités de chaleur à l'air qui l'environne, provoquant ainsi un froid intense. Ces deux exemples nous montrent qu'on arrive à produire artificiellement le froid en utilisant simplement cer-

taines propriétés physiques des corps; c'est-à-dire par fusion de corps solides (glace naturelle), ou par volatilisation de substances gazeuses (acide carbonique congelé).

Un des grands avantages de la « glace sèche » sur la glace naturelle est qu'elle ne fond pas, mais se volatilise en passant directement de l'état solide à l'état gazeux, sans donner trace d'humidité. Ceci constitue un avantage inappréciable, car l'eau de fusion de la glace naturelle est un résidu fort gênant et l'humidité qui en résulte abîme les marchandises et les récipients. Un autre avantage de la glace sèche, c'est que l'atmosphère de l'espace réfrigéré est constamment renouvelée par du gaz carbonique froid et sec, qui non seulement ne communique aucune saveur désagréable aux produits, mais contribue même à la préservation des denrées alimentaires, car il tue les bactéries et empêche la putréfaction. La durée d'un bloc d'acide carbonique congelé est remarquablement longue. Ainsi un bloc de 20 kg. placé à découvert dans une vitrine à la mi-étage dure environ 28 heures. Dans un récipient approprié, ce bloc se garde pendant deux semaines. Une troisième supériorité de la glace sèche, enfin, c'est que son pouvoir réfrigérant est 10 à 15 fois plus élevé que celui de la glace d'eau, donnant des températures jusqu'à -40° et même -50°, alors que, pour obtenir avec la glace naturelle une température de quelques degrés seulement au-dessous de zéro, il faut encourir lui adjoint du sel de cuisine, qui a le grand inconvénient de corrodre rapidement les récipients.

Il y a production de froid chaque fois qu'il y a déséquilibre entre l'état physique d'un corps et la température ambiante. Prenons par exemple l'eau: elle possède, comme nous le savons, trois états physiques différents et bien déterminés suivant la température ambiante, c'est-à-dire qu'elle est liquide à la température ordinaire, et se transforme en vapeur à 100°, et en glace à 0°.

Mais si nous avons de l'eau à l'état solide en été par exemple, il y a déséquilibre entre la température ambiante et l'état physique dans lequel se trouve l'eau; celle-ci tendra par conséquent, par tous les moyens, à revenir à l'état physique qui lui a été assigné par la nature pour les températures estivales; autrement dit, la glace tendra à revenir à l'état liquide, elle fondra. Mais pour fondre, elle a besoin d'une certaine quantité de chaleur, et cette chaleur elle la prendra à l'atmosphère ambiante, laquelle, par conséquent, subira un abaissement de température.

Avec l'acide carbonique, les choses se passent d'une façon tout à fait analogue. A température ordinaire, l'acide carbonique est gazeux; soumis à un fort refroidissement, le gaz se liquifie, et si l'on continue à abaisser la température jusqu'à -80°, il passe de l'état liquide à l'état solide.

Le déséquilibre qui résulte entre la température de l'acide carbonique solide (qui est environ de 80°) et la température de l'air ambiant

est naturellement énorme; pour ramener l'équilibre l'acide carbonique solide tendra de toutes

ses forces à revenir à son état normal, c'est-à-dire gazeux, et pour y arriver, il enlèvera d'énormes quantités de chaleur à l'air qui l'environne, provoquant ainsi un froid intense. Ces deux exemples nous montrent qu'on arrive à produire artificiellement le froid en utilisant simplement cer-

taines propriétés physiques des corps; c'est-à-dire par fusion de corps solides (glace naturelle), ou par volatilisation de substances gazeuses (acide carbonique congelé).

Un des grands avantages de la « glace sèche » sur la glace naturelle est qu'elle ne fond pas, mais se volatilise en passant directement de l'état solide à l'état gazeux, sans donner trace d'humidité. Ceci constitue un avantage inappréciable, car l'eau de fusion de la glace naturelle est un résidu fort gênant et l'humidité qui en résulte abîme les marchandises et les récipients. Un autre avantage de la glace sèche, c'est que l'atmosphère de l'espace réfrigéré est constamment renouvelée par du gaz carbonique froid et sec, qui non seulement ne communique aucune saveur désagréable aux produits, mais contribue même à la préservation des denrées alimentaires, car il tue les bactéries et empêche la putréfaction. La durée d'un bloc d'acide carbonique congelé est remarquablement longue. Ainsi un bloc de 20 kg. placé à découvert dans une vitrine à la mi-étage dure environ 28 heures. Dans un récipient approprié, ce bloc se garde pendant deux semaines.

Une troisième supériorité de la glace sèche, enfin, c'est que son pouvoir réfrigérant est 10 à 15 fois plus élevé que celui de la glace d'eau, donnant des températures jusqu'à -40° et même -50°, alors que, pour obtenir avec la glace naturelle une température de quelques degrés seulement au-dessous de zéro, il faut encourir lui adjoint du sel de cuisine, qui a le grand inconvénient de corrodre rapidement les récipients.

Il y a production de froid chaque fois qu'il y a déséquilibre entre l'état physique d'un corps et la température ambiante. Prenons par exemple l'eau: elle possède, comme nous le savons, trois états physiques différents et bien déterminés suivant la température ambiante, c'est-à-dire qu'elle est liquide à la température ordinaire, et se transforme en vapeur à 100°, et en glace à 0°.

Mais si nous avons de l'eau à l'état solide en été par exemple, il y a déséquilibre entre la température ambiante et l'état physique dans lequel se trouve l'eau; celle-ci tendra par conséquent, par tous les moyens, à revenir à l'état physique qui lui a été assigné par la nature pour les températures estivales; autrement dit, la glace tendra à revenir à l'état liquide, elle fondra. Mais pour fondre, elle a besoin d'une certaine quantité de chaleur, et cette chaleur elle la prendra à l'atmosphère ambiante, laquelle, par conséquent, subira un abaissement de température.

Avec l'acide carbonique, les choses se passent d'une façon tout à fait analogue. A température ordinaire, l'acide carbonique est gazeux; soumis à un fort refroidissement, le gaz se liquifie, et si l'on continue à abaisser la température jusqu'à -80°, il passe de l'état liquide à l'état solide.

Le déséquilibre qui résulte entre la température de l'acide carbonique solide (qui est environ de 80°) et la température de l'air ambiant

est naturellement énorme; pour ramener l'équilibre l'acide carbonique solide tendra de toutes

ses forces à revenir à son état normal, c'est-à-dire gazeux, et pour y arriver, il enlèvera d'énormes quantités de chaleur à l'air qui l'environne, provoquant ainsi un froid intense. Ces deux exemples nous montrent qu'on arrive à produire artificiellement le froid en utilisant simplement cer-



(Cliché Mouvement Féministe)

Dame Rachel CROWDY

la neige fortement pressée. Ce qui intéressera tout particulièrement les ménagères, c'est que la « Carba » construit actuellement des glaciers de même que l'on charge avec de la glace sèche. Un bloc de 10 kg. suffit pour la réfrigération d'une semaine. L'intensité du froid à l'intérieur de la glacière est réglable. Cette glacière comporte, à côté de la chambre froide proprement dite, un certain nombre de cellules où l'on peut, soit produire des cubes de glace (avec de l'eau prise à la conduite), soit congerler toutes sortes de mets glacés. L'évaporation continue de la glace sèche assure la présence d'une atmosphère antiputride et conservante, qui maintient la chambre au sec et indore.

On pensait qu'au début que pour des raisons d'ordre économique, la glace sèche ne pourrait pas concourir avec la glace naturelle. Mais on a fini par se convaincre que, dans bien des cas, la glace sèche est d'un emploi plus avantageux, malgré son prix de revient plus élevé. D'ailleurs, lorsqu'on aura perfectionné encore les procédés de fabrication, on pourra réaliser un prix de revient plus intéressant, et alors notre bonne vieille glace naturelle aura vécu, et sa jeune concurrente viendra la supplanter, non seulement dans le commerce, mais encore dans les ménages privés; car la glace sèche sera devenue un article de commerce courant, et la maîtresse de maison, en faisant ses emplettes en ville, achètera aussi un petit bloc de glace sèche; on lui livrera cela dans un léger carton qu'elle mettra tout simplement dans son sac à provisions, sans crainte de détériorer les autres marchandises. Et avec ce petit bloc, elle pourra, même par des températures sénégaliennes, conserver des glaces ou de la crème fraîche pendant des journées entières. Je le répète: ceci n'est pas encore, mais sera peut-être bientôt.

Dr. Irma ULLMANN-GOLDBERG.

## Les Femmes et la Société des Nations

### Le départ de Dame Rachel Crowdy

Ainsi que nos lecteurs l'ont sans doute appris par la grande presse, Dame Rachel Crowdy, Chef de la Section des Questions

celui de beaucoup d'autres, et qui se résout dans la paix:

La paix de la tombe enfin a vaincu,  
La rancœur amère enfin s'est flétrie;  
Ce qui fait très doux seul a survécu.  
Voici, du pardon, la gerbe fleurie...

Et encore, à travers ce volume, cette preuve — s'il en fallait une — que nos maux sont moins lancinants, dès lors que nous n'osons plus uniquement aux nôtres, mais savons voir et comprendre ceux d'autrui:

Le cœur en peine, c'est le mien,  
C'est le mien, enfant, c'est le mère,  
C'est le cœur de l'un et de l'autre,  
D'un très jeune ou d'un très ancien,  
C'est le cœur de tous, c'est le mien...  
Le cœur en peine est immémorable;  
Ce ne serait qu'un long sanglot...  
Si chacun pleurait sur ses maux...  
Le sort de tous est pitoyable  
Et le cœur en peine immémorable.

Mme Casevitz a une langue souple, nuancée, et certaines de ses chansons, en particulier, comptent parmi les perles de ce livre, qui en renferme un bon nombre.

M.-L. P.

\* \* \*

De ce volume nous extrayons encore les vers suivants: (Réd.)

Jour de fête  
(Fragment)

Je pars et je vous laisse à la ville, ô mes peines,  
Je veux, pour aujourd'hui, ne plus songer à vous,  
Je ne veux apporter sous un ciel pur et doux,  
Qu'un esprit sans rancune et qu'une âme sincère.  
Je pars et je vous prends avec moi, vous, mes  
sursauts et des révoltes, un cœur désabusé.  
Drame intime d'un seul être, qui pourtant est  
Le cœur en peine. Eugène Figuière, Editeur,

Paris.

Je peux songer à vous, ombres pâles, légères,  
Sans souffrance et sans pleurs; toutes, je vous  
Revois

Ainsi que vous étiez dans ma vie, autrefois...  
Restez à mes côtés, mes ombres familières...

Dans l'esprit, le passé, comme un fond de tableau,  
S'estompe, aucun détail trop aigu qui subsiste.  
Les heures ont disparu, rien ne choque et n'attriste,  
Et votre souvenir, mes morts, est calme et beau.

Que votre douce image occupe ma pensée,  
Donnez-moi, sans compter, votre invisible appui;  
C'est bien vous qu'il me faut emmener aujourd'hui,  
Venez autour de moi, meurtrie et délaissée...

Eloignez, comme on fait fuir des chauves-souris,  
Eloignez le présent, les vivants, leur mensonge,  
Ne m'abandonnez pas sur la route qui longe  
Les ruisseaux murmureurs et les grands bois

[fluris].

Serrez-vous près de moi pendant ce jour de fête,  
Ainsi qu'au temps jadis où nous étions heureux!...  
Fantômes adorés, calmez mon cœur peureux,  
Venez le protéger contre toute tempête.

\* \* \*

EPITAPHE

Ci-gît en mon cœur comme en un tombeau,  
Dans mon souvenir, comme en une bière.  
Couché, cet amour qui fut jeune et beau,  
Et qui n'est plus qu'une ferme poussière.  
C'était un amour encor tout vivant  
Que l'enterrera là, maîtrisant ma peine;  
Il fut, à mourir, très long; à présent  
Je n'éprouve plus d'amour ni de haine.  
La paix de la tombe enfin a vaincu,  
La rancœur amère enfin s'est flétrie;  
Ce qui fut très doux, seul a survécu;  
Voici, du pardon, la gerbe fleurie...  
Thérèse CASEVITZ.

sociales et du trafic de l'opium du Secrétariat, a quitté le 15 janvier ce poste qu'elle occupait depuis dix ans, et pour lequel son contrat n'a pas été renouvelé, conformément au principe maintenant admis que des fonctions importantes à la S.D.N. ne peuvent pas rester trop longtemps aux mains des mêmes personnalités, afin d'éviter que la prépondérance soit donnée de la sorte à l'une ou l'autre nationalité. Principe qui, considéré superficiellement sous cet angle seulement, peut paraître juste, mais qui, d'autre part, a déjà eu comme résultat de priver la S.D.N. du concours de forces et de capacités de premier ordre dans diverses Sections. Et comme, jusqu'à présent, c'est à des hommes seulement que s'est appliquée ce système, parce qu'il n'y avait qu'une seule femme à la tête d'une Section, nous expérimontons maintenant, nous féminines, comment il nous enlève l'une de nos plus remarquables représentantes.

Dame Rachel Crowdby, en effet, a été pour la Société des Nations une collaboratrice de la première heure, puisque, avant de diriger la Section sociale, elle a travaillé comme membre de la Section d'Hygiène dès octobre 1919, ayant donc même que la grande organisation internationale fut venue s'établir sur notre sol suisse. Ses études premières de pharmacie, et son talent d'organisation qui s'était manifesté pendant la guerre, lorsqu'elle dirigea, de 1914 à 1919 le détachement des volontaires féminins britanniques en France et en Belgique<sup>1</sup>, l'avaient admirablement préparée à cette nouvelle tâche, et c'est sans doute aussi ces mêmes capacités, qui lui valurent d'être envoyée en mission en Pologne, comme seul membre féminin de la Commission du typhus créée par la S.D.N., lors de la grande épidémie de 1921. La même année, elle était nommée Chef de la Section sociale et du trafic de l'opium, où elle a accompli un travail considérable, toutes les questions figurant de façon permanente à l'ordre du jour de cette Section (traite des femmes, protection de l'enfance, lutte contre les publications obscènes, lutte contre les stupéfiants, etc.), aussi bien que les questions sociales nouvelles confiées à l'étude de la S.D.N. (réfugiés, rapatriement des prisonniers de guerre, etc.) étant de son ressort et traitées sous sa responsabilité. C'est ainsi qu'elle a assumé pendant ces dix années le Secrétariat général de quatre grandes Conférences internationales, de cinq Commissions permanentes, de deux Commissions temporaires, et que, de ces efforts, sont sorties quatre de ces Conventions internationales sur lesquelles se basent nos luttes contre les maux sociaux (traite des femmes, publications obscènes, opium) et deux projets de conventions en discussion à l'heure actuelle (rapatriement des mineurs abandonnés, et assistance aux mineurs étrangers).

Leur chagrin profond de la voir partir, les organisations féminines internationales ont tenu à le lui manifester, en prenant l'initiative d'un dîner d'adieu qui, fixé au 13 janvier dernier, à Genève, a été un grand succès. Plus de 150 convives, femmes et hommes, membres de Sociétés féminines et fonctionnaires supérieurs du Secrétariat et du B.I.T., se pressaient dans les salons brillamment décorés du Club International, et le monceau de lettres et de télogrammes de personnalités politiques, féministes, spécialistes de questions de morale sociale dont la présidente de ce dîner, Mme<sup>2</sup> Emilie Gourd, donna lecture au début, prouvaient à quel point, dans bien des capitales d'Europe, les regrets manifestés à Genève trouvaient aussi de l'écho. Tous les orateurs et oratrices, qui prirent successivement la parole: M. Avenol, Secrétaire-général adjoint, remplaçant Sir Eric Drummond en voyage, le Dr. Vasconcellos (Portugal), président de la Commission consultative de l'opium; M. Ito (Japon), président de la Commission de protection de l'enfance et de la jeunesse; Mme<sup>3</sup> d'Arcis, qui offrit à Dame Rachel, en même temps qu'un charmant souvenir de ses années de Genève, l'accolade des 40 millions de femmes membres des organisations féminines internationales initiées de ce dîner; Mme<sup>4</sup> Colin, la plus ancienne collaboratrice de Dame Rachel, dans un discours plein de poésie; Mme<sup>5</sup> Mundt, au nom du B.I.T.; Mme<sup>6</sup> Ginsberg, au nom du Club International, — tous et toutes exprimèrent leur admiration et leur reconnaissance pour l'œuvre accomplie avec tant de cœur, tant d'intelligence et tant de compréhension des besoins de l'heure actuelle et des nécessités du travail international. Si bien que, lorsque Dame Rachel eut remercié en termes émus, la présidente du dîner prit à

son tour la parole, c'est en ces deux mots qu'elle put résumer l'esprit de cette très belle soirée: *Merci. Au revoir.*

Merci, car l'activité d'une femme d'élite entièrement consacrée au bien d'autrui est un honneur pour nous toutes et un exemple. Au revoir, car le Conseil de la S.D.N. ayant nommé Dame Rachel membre assesseur de la Commission de protection de l'enfance et de la jeunesse, nous pouvons espérer la rencontrer prochainement à nouveau, sous ce magnolia rose du jardin du Secrétariat, qui, fleurissant précisément quand siège cette Commission, évoque toujours pour nous l'arbre du proverbe japonais, dont l'ombre unit les âmes qui se sont trouvées ensemble sous ses branches.

E. Gd.

## Correspondance

A travail égal, salaire égal.

Le 10 janvier 1931.

Mademoiselle,

Le numéro de janvier de votre journal me parvient à l'instant, et le premier article qui me tombe sous les yeux est le vôtre, intitulé: « A travail égal, salaire égal. »

En le lisant, je pensais avec quelque méfiance que le canton du Valais n'est, hélas! pas le seul coupable dans la matière, et je me demandais si notre canton de Vaud n'était pas l'un des plus « conservateurs », pour ne pas dire « réactionnaires », qui soit au point de vue féministe ou traitement féminins.

Nous autres, femmes de l'enseignement secondaire ou primaire, en savons quelque chose, — et la différence très grande des traitements entre les deux sexes est à mon sens une iniquité. Cette différence se retrouve dans les pensions de retraites. Nos collègues masculins ont beau nous opposer comme argument infâme qu'ils sont en général des chefs de famille — ils ne le sont pas tous, et je connais de jeunes célibataires qui n'ont pas le lourd budget que parfois assume une femme célibataire, ayant souvent des charges, et presque toujours un ménage à entretenir.

Ceux-là, dans leur égoïsme, vous diront: « Mais la femme est habile de ses doigts et peut se tirer d'affaire à bon marché, tandis qu'un homme doit recourir à une aide rémunérée. » L'argument n'est vrai qu'en partie, car partout où il s'agit de force physique, de planter ou d'arracher un clou, de travaux manuels fatigants à l'intérieur de son logis, la femme se sent inférieure; elle aussi doit recourir à l'aide masculine rétribuée, et combien plus onéreuse! Sans compter que, ses leçons données, un homme est libre de son temps, et qu'une femme a souvent une seconde activité quand elle rentre à la maison.

La question est complexe, et à mon avis, pour qu'elle soit résolue de manière équitable, il vaudrait mieux la résoudre en prenant une échelle différente entre mariés et célibataires des deux sexes, et en assimilant la situation des célibataires avec charges de famille à celle des chefs de famille.

Dernièrement, une place était à repourvoir dans une des premières écoles secondaires et gymnase du chef-lieu. Le traitement, selon que le professeur nommé, serait masculin ou féminin, offrait une différence approximative de 1500 à 2000 fr. par an. Une femme fut nommée à ce poste. Je crois savoir qu'une protestation au sujet du traitement fut signée par le personnel enseignant féminin du dit établissement, mais n'eut pas de résultat.

Quand arrivera-t-on à plus de justice? C'est sur les doigts que l'on peut compter les Commissions scolaires de notre canton où les femmes sont admises. Et si, dans les églises, les auditoires sont presque exclusivement féminins, et les femmes électriques, combien y a-t-il de conseillères de paroisse — et de femmes pasteurs? Et ceci ne forme encore qu'un côté de la question. Vous savez vous-même, Mademoiselle, dans combien d'autres domaines la femme est traitée en inférieure.

Veuillez agréer, etc.

Un professeur féminin du canton de Vaud.

\* \* \*

### Le Féminisme en Valais

Monthey, le 12 janvier 1931.

Chère Mademoiselle,

Sous le titre de: *Le féminisme en Valais*, le dernier numéro du *Mouvement Féministe* publie un article qui contient quelques inexactitudes que vous voudrez bien rectifier.

Les institutrices du Valais romand, soit de huit districts, sont très bien organisées, et grâce à leurs réclamations, ont obtenu bien des améliorations depuis dix ans. Elles ont maintenant des subсидés de l'Etat pour leurs assemblées, pour des cours, etc., tout comme leurs collègues masculins.

Depuis 1926, elles ont les mêmes droits à la retraite que les institutrices. C'est la Société des Institutrices qui a demandé et obtenu le maintien des institutrices mariées et les allocations familiales pour ces dernières, comme pour les

institutrices. C'est aussi à la suite des réclamations de cette Société que toutes les institutrices reçoivent l'allocation mensuelle de 25 fr., comme ces messieurs. Vous voyez que cette alternance de nivellation et de dénivellation se justifie très bien.

Il est vrai que nous faisons du bon travail et peu de bruit. Si les institutrices, obéissant à un mot d'ordre de leur Comité, n'avaient pas agi auprès des députés, croyez-vous qu'elles auraient eu autant de défenseurs? Du reste, c'est la première fois que cela arrivera; il y a pourtant eu bien des injustices à leur égard jusqu'à maintenant et personne ne s'en est soucié.

Que les députés qui ont eu la générosité de défendre une cause si juste trouvent l'expression de la plus vive reconnaissance des institutrices valaisannes, en particulier M. Charvoz, qui a eu le courage de commencer. Nous avons déjà fait du chemin, et nous en ferons encore: la femme valaisanne est agissante, fière et courageuse; elle ne se contente pas de gémir et murmur dans l'ombre.

Quant à la durée de l'année scolaire en Valais, on ne peut pas généraliser. Tous les grands centres de la plaine et bien des villages ont neuf mois et neuf mois et demi de classe. De plus en plus on tend à augmenter la scolarité; il y a maintenant beaucoup d'écoles de sept et huit mois. C'est un progrès et nous n'en resterons pas là. Nous espérons même avoir bientôt l'école ménagère obligatoire. En ce moment, le Valais compte 25 écoles ménagères rurales et des cours itinérants.

Pour ce qui est du groupe suffragiste de Monthey, formé un peu hâtivement, il n'existe plus; nous avons pourtant l'intention de recommencer à Saint-Maurice et à Monthey; nous verrons si les Valaisannes sont assez intelligentes pour faire de bonnes suffragistes.

Recevez, etc.

MARIE CARRAUX,  
présidente de la Société des Institutrices  
du Valais romand.

\* \* \*

### Féminisme ecclésiastique

Cressier (Neuchâtel), le 14 janvier 1931.

Mademoiselle,

Permettez à un de vos lecteurs assidus et féministe convaincu, de compléter la note accompagnant votre « Chronique féministe ecclésiastique ». Voulez dites: « ces deux cantons (Genève et Bâle-Ville) étaient jusqu'à présent les seuls croyonnas (avec la ville de Berne), où la femme possède le droit d'éligibilité ecclésiastique... »

Comme dans les deux cantons précités, les Églises dites nationales sont séparées de l'Etat depuis nombre d'années, il n'y a pas lieu de faire une différence entre elles et l'Eglise libre vaudoise (du canton de Vaud plus exactement). Celle-ci a été une des premières en Suisse, sinon la première, à accorder aux femmes les droits légitimes auxquelles elles peuvent prétendre.

Voici quelques dates.

Dans la constitution qui régissait cette Eglise depuis 1847, on introduisit en 1898 le droit d'élection seulement, en faveur de la femme. Dès ce moment la femme prit part à l'élection du pasteur au sein de l'église dont elle était membre.

En 1905, la constitution fut soumise à une révision totale et les femmes y acquirent le droit de vote intégral. « Art. 11. L'Eglise locale se gouverne elle-même par son Assemblée générale et par son conseil... — Art. 12. L'assemblée générale se compose de tous les membres de l'Eglise âgés de 16 ans au moins, qui, après avoir pris connaissance de la constitution, demandent à faire partie de cette assemblée... etc. » Suivent les compétences de cette assemblée générale, compétences très étendues au sein de l'Eglise libre vaudoise.

Enfin en 1922 une nouvelle constitution fut adoptée dont l'art. 15 dit: « L'Eglise reconnaît à tous ses membres une complète égalité de droits, sans restriction à l'égard du sexe et de la nationalité. »

Avant 1922 déjà, plusieurs Eglises avaient appelé des femmes à siéger dans les bureaux d'assemblées générales. En janvier et février 1923, des femmes ont été nommées déléguées au Synode; à partir de 1926 plusieurs femmes furent élues dans les Conseils d'Eglise (dans l'Eglise libre du canton de Vaud, le Conseil d'Eglise est un organe de direction et d'administration, il tient lieu de collège d'anciens).

a été créé par

**L'Alliance Internationale pour le Suffrage et l'Action Civique et Politique des Femmes**  
en vue d'établir une documentation sur tous les travaux relatifs au mouvement féminin

### CONSULTEZ

Le Bureau International Bibliographique

4, Rue Chevreuse .. PARIS (6<sup>e</sup> arr.)

L'Eglise libre vaudoise, sans avoir consacré déjà une femme au ministère pastoral, confiait à Mme von Auw, en intérim, il y a quelques années déjà, la charge d'un pasteur en titre.

Je vous prie de mentionner ces quelques faits en compléments de la note parue. D'autant plus que cette Eglise fut un pionnier dans d'autres domaines encore, puisqu'elle institua dans son sein, en 1918, une commission du Synode d'étude et d'action sociales dans laquelle une femme fut élue à siéger.

Veuillez accepter, Mademoiselle, etc.

Charles EMERY-CAND.



### Séance du Comité Central.

Ordre du jour nourri et varié que celui de la séance du Comité Central de l'A.S.S.F., tenue le 11 janvier dernier à Berne, et à laquelle ont fidèlement participé les neuf membres de ce Comité. Ordre du jour varié, parce que, à côté du suffrage proprement dit, l'activité du Comité est forcément attirée sur d'autres problèmes de portée, soit féministe, soit législative, et que ses déléguées dans des Commissions spéciales temporairement formées lui ont présenté des rapports très intéressants: Mme Vuilliomet sur la réglementation des cinémas à travers la Suisse, et la séance d'experts et de représentantes d'Associations de pédagogie et d'hygiène morale, qui a eu lieu le 6 décembre dernier sous les auspices du Suffrage et de l'Alliance; Mme Grüttner, sur la réunion d'une Commission d'études de la production et de la consommation des stupéfiants en Suisse, qui est convoquée pour le 24 janvier; Mme Vischer-Altho, sur la première prise de contact entre les membres de la Commission d'enquête sur les résultats économiques et hygiéniques de la protection du travail des femmes, qui se sont rencontrés à Zurich le 20 décembre.

Mais l'activité suffragiste, qui est à la base de notre Association, ne peut ni ne doit souffrir de cette diversité de préoccupations, et l'on peut être persuadé que les débats qui ont pris place sur les meilleurs moyens de propagande, l'organisation de campagnes de conférences, l'utilisation de la presse, les résultats de la pétition fédérale dont il se peut que le Conseil national s'occupe dans sa session de juin, le film suffragiste qui va être prochainement livré aux Sections qui l'attendent avec impatience, etc., etc. Les questions internationales (nationalité de la femme mariée, chômage) n'ont pas non plus été délaissées, et la date de l'Assemblée générale annuelle, qui aura lieu cette année à Bâle, a été provisoirement fixée dans le courant de mai, la séance de mars du Comité Central devant traiter plus en détails l'organisation de cette réunion.

E. Gd.

### Carnet de la Quinzaine

N.D. L. R. — Nos lecteurs apprendront sans doute avec regret que la tournée de conférences que Mme Valé-Gendron, présidente de la Fédération féministe du S.E. de la France, devait faire dans plusieurs villes du Valais et de l'Embarcadero et de Vaud a dû être annulée pour raisons de santé de la conférencière. Mais Mme Valé espérait pourtant reprendre ce projet à la fin de janvier, malheureusement, nous n'avons pas reçu encore assez de précisions à ce sujet pour pouvoir renseigner exactement nos lecteurs.

### Lundi 26 janvier:

GENÈVE: Union des Femmes, 22, rue Etienne-Dumont, 20 h. 30: *Une journée de l'Union des Femmes: 100 % partant et chantant français*. Troisième représentation de la revue *l'Escalade*, au profit de la caisse de l'Union. Mardi 27 janvier:

LAUSANNE: IV<sup>e</sup> Journée des Femmes vaudoises, Salle des XXII cantons (Buffet de la Gare). 10 h. 15: Ouverture, chœurs, allocutions. — La protection de l'enfant hors de la famille: Mme Linette Comte, avocate (Lausanne). — Les tribunaux pour enfants et leurs services auxiliaires: Mme Leuch, Lausanne. (Introduction de Mme Fonjaloz) — 12 h. 30: Repas en commun. — 14 h. 15: *Ce que femme veut*, Mme Gillabert-Randin (Moudon). — Musique, récitations, etc., etc.

### Vendredi 30 janvier:

GENÈVE: Station de Radio-Genève, vers 20 h.: *Pourquoi les femmes suisses veulent le droit de vote*, causerie par T.S.F. par Mme Gourd. Lundi 2 février:

GENÈVE: Association genevoise pour le Suffrage féminin, 22, rue Etienne-Dumont, 20 h. 30: Séance mensuelle (thé suffragiste). *Aperçu d'un programme politique féminin*, causerie par Mme Gourd.

GENÈVE. — IMPRIMERIE RICHTER

toutes les fois que vous aurez une question à étudier ou un sujet à traiter. Il vous documentera sur le mouvement suffragiste, les publications féministes, les nouvelles carrières ouvertes aux femmes, les bourses d'études, les associations féminines, les questions d'hygiène, de travail, d'assistance, etc. Prière d'envoyer au Secrétariat toutes références utiles, en toutes langues, relatives aux dernières publications.